

n'ont reçu aucun rapport du genre mentionné dans le quatrième alinéa de la lettre en question.

L'hon. M. Pickersgill: Avant qu'on adopte le crédit, je voudrais dire ceci: le ministre m'a accusé d'avoir défiguré la déclaration qu'il avait faite et, pour appuyer son affirmation il a signalé qu'il avait procédé à une enquête. Il ne nous a absolument rien dit à propos de l'enquête qu'il avait menée, ni de ses résultats. Cependant, il me semble qu'en tant que représentants des contribuables nous avons le droit d'obtenir ces renseignements avant qu'on adopte le crédit à l'étude.

M. Bourget: Avant qu'on adopte ce poste, je demanderai au ministre de bien vouloir déposer sur le Bureau de la Chambre les lettres que lui ont adressées les étudiants en question et dont je crois que le premier ministre a également reçu copie.

L'hon. M. Churchill: On trouvera au *Feuilleton* une motion tendant à ce qu'on dépose tout l'échange de correspondance entre le premier ministre ou le ministre du Commerce et les étudiants qui agissent en tant que guides au pavillon canadien de l'exposition universelle et internationale de Bruxelles de 1958. La question sera traitée en temps voulu lundi. L'avis de motion mentionne tant le premier ministre que moi-même. Je n'ai pas encore eu l'occasion d'en parler au premier ministre.

L'hon. M. Pickersgill: Le ministre refuse-t-il de nous dire à quel genre d'enquête il a fait procéder et quels en sont les résultats?

L'hon. M. Churchill: Je ne vois pas à quoi il servirait de satisfaire la curiosité irrépressible de l'honorable représentant.

M. Robichaud: Les accusations ont été rendues publiques. Ce sont des accusations publiques, et les documents en cause ont été déposés sur le Bureau de la Chambre. Le ministre dit qu'il s'est renseigné. Ne peut-il pas révéler au comité ce qu'il a constaté? Les accusations sont-elles fondées ou non?

L'hon. M. Churchill: L'honorable député me demande-t-il si je me suis renseigné sur les accusations formulées au quatrième paragraphe de la lettre de M^{me} Bienvenue? J'ai déjà dit que je n'étais nullement au courant de cela. Si la lettre a été envoyée par la Gendarmerie royale, ou au ministre de la Justice, c'est très différent. De toute manière, sa démission n'est pas motivée par ce qu'elle dit dans sa lettre, mais par des considérations qui ne font pas la moindre allusion à ces prétendues accusations diffamatoires.

[L'hon. M. Pearson.]

L'hon. M. Pickersgill: J'ai une question supplémentaire à poser. Le ministre pourrait-il nous dire ce qu'il a recherché au cours de l'enquête qu'il a menée?

L'hon. M. Churchill: Monsieur le président, toute personne sensée sait quelle genre d'enquête on entreprend au reçu d'une lettre de démission. J'ai naturellement demandé à mes fonctionnaires de me renseigner sur ce qui se passait à Bruxelles.

L'hon. M. Pickersgill: Et quel rapport ont fait vos fonctionnaires?

L'hon. M. Churchill: Dans leur rapport, mes fonctionnaires ont dit que M^{me} Bienvenue, ainsi qu'elle l'écrivait dans sa lettre, offrait sa démission, qu'on lui demandait de remplir des fonctions qui n'entraient pas dans ses attributions et qu'elle exigeait plus d'argent. Mes fonctionnaires se sont dits d'avis que ce supplément d'argent n'était pas disponible, parce qu'il n'était pas prévu dans le crédit, et qu'il n'y avait rien d'autre à faire que d'accepter sa démission.

L'hon. M. Pickersgill: Je ne veux pas insister davantage sur cette question. Je veux simplement rappeler au comité qu'il n'y a pas si longtemps le ministre et ses amis siégeaient de ce côté-ci et déploraient que les occupants des banquettes ministérielles refusent des renseignements au Parlement. Depuis le temps que j'observe le Parlement, je ne me rappelle rien qui puisse se comparer au refus du ministre de répondre cet après-midi à des questions bien simples.

(Le crédit est adopté.)

401. Services d'inspection de l'électricité et du gaz, \$976,301.

L'hon. M. Chevrier: Au crédit 401, monsieur le président, le ministre a été assez bon pour répondre aux questions que je lui avais posées auparavant au sujet de l'exportation de l'énergie. Dans sa réponse, il a indiqué que la Commission hydro-électrique du Nouveau-Brunswick possède un permis pour l'exportation de 20,730 kilowatts-heure, et que l'énergie exportée par le réseau est engendrée en partie à Beechwood. J'aimerais maintenant demander au ministre si l'énergie produite par ces installations n'est pas pour l'usage de la province elle-même et si telle n'était pas l'intention lorsque le Parlement a approuvé cette entreprise. Cela étant, je demande au ministre pourquoi on a accordé un permis pour l'exportation de l'énergie engendrée à Beechwood.

L'hon. M. Churchill: On a accordé ce permis parce qu'on nous a appris qu'il y avait un surplus d'énergie; il est entendu qu'il y